

PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:  
16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.  
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.  
De numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE  
A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.  
A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DENONQUE, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées :  
Celui de la rédaction, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi ;  
Celui de l'administration (caisse, abonnements, annonces), de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Lyon, 8 juillet 1842.

### ELECTIONS.

Les élections auront cette fois un caractère restreint et assez pacifique ; les dissidences qui séparent le parti ministériel de l'opposition sont partout singulièrement effacées. Le ministère fait crier bien haut dans les feuilles qui lui sont dévouées que l'opposition dissimule. Il a grandement tort : l'opposition ne dissimule pas, et la position qu'elle a prise convient parfaitement à ses vues et à sa nature.

Du côté de l'opposition, qui mène principalement les élections ? N'est-ce pas M. Thiers aidé de M. Barrot et tacitement appuyé par d'autres influences ? Eh bien ! que veut M. Thiers ? succéder à M. Guizot, rien de plus, rien de moins ; ses moyens pour y arriver sont le droit de visite et la réforme parlementaire.

La lutte électorale est donc à peu près renfermée dans cette limite : pour l'extérieur, la non-ratification du traité sur le droit de visite ; pour l'intérieur, l'adjonction des capacités. C'est en pivotant sur ce petit programme qu'on veut obtenir un vote hostile au ministère du 29 octobre et le renverser. Ce n'est donc plus qu'une question de cabinet qui se débat et que les électeurs vont résoudre ; c'est plutôt une affaire de tendances qu'une affaire de principes. Ira-t-on un peu plus à droite ou un peu plus à gauche ? Voilà ce qui va se résoudre avant peu. Nous dirons ici toute notre pensée, afin que les électeurs indépendants sachent bien à quoi s'en tenir. Dans ce moment il ne s'agit pas pour eux d'être les arbitres de la paix ou de la guerre, ni de rétablir l'ordre qui n'est pas compromis, ni de pousser à la république, mais simplement de décider si nous aurons un peu plus de liberté d'exprimer nos opinions ou un peu moins, si nous serons un peu plus ou un peu moins soumis aux volontés de l'étranger.

Qu'on ne s'y trompe pas, M. Thiers ne veut pas recommencer ses rodomontades de 1840 et se jeter dans des complications inextricables. D'ailleurs, pour lui tout est fini en Orient ; il n'est pas homme à faire renaître de nouveaux conflits. La question électorale ainsi comprise laisse toute liberté d'action aux électeurs les plus craintifs ; elle ne peut pas être pour eux une cause de réaction, et pourtant le ministère ne peut se maintenir qu'en continuant à réagir. Contre qui veut-il réagir ? Est-ce contre des idées avancées ? on ne lui en oppose pas. Est-ce contre des velléités guerrières ? on n'en montre pas.

Dès le moment où l'opposition ne cherche qu'à l'arrêter dans sa voie réactionnaire, elle n'est inquiétante pour personne ; le ministère ne peut plus être maintenu que par des intérêts et des séides : aussi court-il grand risque de ne pas être long-temps à la tête de nos affaires.

Pour notre compte, nous avons déploré l'amoindrissement des prétentions de l'opposition ; nous voulions une attitude plus ferme et plus nationale. L'avenir dira si les concessions qu'on a cru devoir faire auront été inutiles au pays et si l'on félicitera ceux qui les auront concédées. On nous rendra cette justice que nous les avons déclarées constamment inopportunes et funestes ; on reconnaîtra aussi que, tout en admettant comme chose utile le

renversement du ministère, nous n'avons jamais indiqué ce résultat que comme secondaire.

La lettre suivante, dont nous recevons communication, vient d'être adressée à MM. les électeurs de l'arrondissement du midi :

Messieurs,  
Depuis les élections de 1830, jamais le corps électoral n'a été réuni au milieu de circonstances plus importantes.

Les électeurs de 1842 sont appelés à juger la déplorable politique suivie par un ministère oublieux des intérêts et de l'honneur du pays, et servilement dévoué à des influences fatales à la France.

Dans une occurrence aussi grave, alors que la dignité de la nation, le développement du commerce et la prospérité des industries sont compromis, alors que les impôts vont toujours croissant, tandis que chaque année charge la dette publique d'un nouveau déficit, alors enfin qu'une politique funeste, accumulant sur la France les hontes et les dangers, la conduit fatalement à cette cruelle alternative de subir d'avilissantes dégradations ou d'éprouver des commotions violentes, les hommes vraiment dévoués à leur pays doivent se réunir pour lutter avec énergie et pour écarter du pouvoir les ministres qui en font un si déplorable usage.

Pour cette lutte devenue nécessaire, les élections qui vont avoir lieu sont une occasion solennelle que nous devons saisir avec empressement.

Les bulletins que nous allons déposer dans l'urne intéressent au plus haut point l'honneur et l'avenir de la France. Nous devons réfléchir mûrement et porter nos suffrages sur des hommes capables, par leur indépendance et par leur dévouement éclairé aux intérêts nationaux, de ramener le pouvoir dans des voies plus avantageuses au pays.

Le collège électoral du midi de la ville de Lyon doit tenir à cœur de prouver qu'il comprend et sait accomplir cet important devoir.

Deux fois déjà ce collège a honoré de ses suffrages un homme qui pouvait, mais qui n'a pas voulu s'opposer à la désastreuse politique suivie par le gouvernement. Cet homme vient solliciter encore nos suffrages ; mais les illusions qu'il avait pu nous inspirer sont détruites.

Nous voulons nommer un député ami du progrès et du bien public, ferme et dévoué, indépendant et capable ; un député qui repousse avec indignation ce traité dont l'adoption soumettrait nos vaisseaux à l'humiliante visite et notre commerce au perfide contrôle des Anglais ; un député qui n'ait d'autre désir, d'autre intérêt que l'intérêt général. Nous voulons nommer un député qui comprenne et défende l'honneur national, un député qui contrôle et diminue les dépenses publiques. Dignité, intelligence, fermeté, indépendance, dévouement, telles sont, en résumé, les vertus et les qualités que doit réunir celui qui obtiendra nos suffrages.

Un homme honorable nous est présenté qui possède à un éminent degré ces qualités et ces vertus. Cet homme, c'est M. D. Laforest, que nous connaissons tous, et qui, depuis si long-temps, a su mériter et obtenir notre estime et notre attachement.

Hésiterons-nous entre ce candidat nouveau et celui qui naguère avait l'honneur de nous représenter ?

Il est inutile et il serait peu convenable à la dignité de la haute mission que nous allons remplir de descendre à une récrimination contre notre ancien député. Quelque fondés que soient les reproches que nous serions en droit de lui adresser, nous laisserons au scrutin électoral le soin de lui en témoigner l'expression.

Nous voterons donc pour l'homme honorable dont la vie passée nous est un gage certain d'une conduite indépendante et ferme, plutôt que pour celui dont les services négatifs n'ont rien su faire pour le bien du pays, plutôt que pour celui qui s'est résigné à être un complaisant instrument du ministère anti-national.

M. Sauzet a mal rempli son mandat, nos votes repousseront sa candidature.

L'arrondissement du midi de Lyon veut être nationalement représenté, il nommera pour son député M. D. Laforest. Un électeur du midi.

Aux élections de 1837, M. Martin, notre ancien maire, s'est présenté comme candidat au collège du nord ; on se rappelle qu'il a complètement échoué. En 1839, il abandonna le collège du nord pour le collège du midi ; il échoua également. Dans ces deux circonstances, il mit en œuvre toutes les ressources électorales qu'il

tirait de sa position de maire, il fit les promesses les plus étranges et les sollicitations les plus compromettantes ; il inspira par sa conduite presque de l'indignation. Le *Courrier de Lyon*, qui combattait sa candidature en 1837, s'exprima ainsi sur ses manœuvres électorales :

« On assure qu'il n'y a pas d'obsessions auxquelles ne soient en butte les électeurs du deuxième arrondissement de la part des émissaires de M. Martin ; on assure que les manœuvres qui se pratiquent dans ce but offrent une triste analogie avec ce qui se pratiquait dans le même genre sous la Restauration. »

Aujourd'hui, ainsi que nous l'avons annoncé, M. Martin brigue les suffrages des électeurs du collège *extra muros* ; ses obsessions auprès d'eux dépassent celles qui fatiguaient le *Courrier* en 1837 et que nous avons dû de nouveau constater en 1839.

Les détails qui nous sont transmis à cet égard sont nombreux et sont pour nous l'indication que nos élections se feront avant quelques années comme en Angleterre, si on ne met une digue à la corruption. Pour pouvoir se faire élire dans certain collège, on sera forcé de faire d'énormes dépenses et de se ruiner en partie.

M. Martin, qui avait toujours prouvé par sa conduite antérieure le vif désir de suivre la carrière des emplois publics, déclare, dans une circulaire qu'il vient d'adresser aux électeurs du 4<sup>m</sup>e arrondissement, qu'il n'acceptera, s'il est nommé, *ni place ni fonctions*. Nous avons été surpris de cette détermination de M. Martin ; nous n'osons pas ajouter foi à sa sincérité.

Nous ne savons si les électeurs se montreront plus confiants, et s'ils se contenteront, pour investir M. Martin des fonctions de député, de cette promesse qui ressemble à tant d'autres qu'il a faites sans y attacher la moindre importance.

Nous les engageons aussi à ne pas oublier que M. Martin s'est déclaré en 1839, dans une réunion électorale, partisan des dotations, et qu'il a dit formellement alors que la France ne pouvait espérer de prospérité qu'en resserrant ses alliances. Avec une pareille opinion, on ne peut pas douter un seul instant de son empressement à adhérer à toutes les résolutions diplomatiques du ministère Guizot.

Vis-à-vis des électeurs du 4<sup>m</sup>e arrondissement il se pose, assure-t-on, en victime de la coalition.

En 1837 la coalition n'existait pas et pourtant M. Martin n'a pas été élu.

Après avoir été durement repoussé dans deux collèges de la ville, sera-t-il plus heureux dans le collège *extra muros* ? verra-t-il enfin ses espérances accomplies ? Nous ne le pensons pas.

Entre M. de Thorigny et M. Martin, nous ne voyons pas assurément une grande différence au point de vue des opinions politiques : tous deux sont conservateurs, tous deux voteraient pour le ministère du 29 octobre ; mais M. de Thorigny est investi d'un mandat que M. Martin convoite sans autre motif que celui de le remplacer. Il s'avance avec cette seule inscription sur sa bannière : *Ole-toi de là que je m'y mette*. Si les électeurs qui ont entre leurs mains le sort de l'élection sont véritablement conservateurs, ils voteront en faveur de leur ancien député, afin d'être fidèles à leurs principes et de maintenir ce qui est. A quoi bon, diront-ils, un changement de personnes ? c'est toujours d'un mauvais exemple. N'est-ce pas encourager les prétentions désordonnées et troubler les situations acquises ? N'est-ce pas enfin compromettre l'immobilisme ? Borne pour borne, ils garderont celle qui est toute posée.

Nous ne terminerons pas nos courtes observations sur MM. Martin et de Thorigny sans engager de nouveau les électeurs patriotes à ne pas s'abstenir. S'ils n'ont pas encore de candidat, qu'ils fassent acte d'opposition en votant pour M. Dupont (de l'Eure).

## FEUILLETON DU CENSEUR.

### COURS DE M. CHEVREUL

#### SUR LE CONTRASTE SIMULTANÉ DES COULEURS.

L'étude de la combinaison des corps colorés, pour arriver à produire aux yeux l'effet qu'on se propose, est nécessaire à toutes les industries dont l'objet est de flatter le sens de la vue. Aussi les peintres, les tapisseries, les dessinateurs de la fabrique de Lyon pour la composition de leurs sujets, les modistes pour l'assortiment des nuances et des couleurs, les maîtres de maison pour l'ameublement de leurs appartements, en un mot tout le monde n'a qu'à gagner aux leçons de M. Chevreul. L'étude des couleurs, en se propageant, tendra nécessairement à faire disparaître ces faux effets qu'on rencontre souvent, et, le goût s'épurant, la vue sera agréablement flattée par une harmonie des couleurs.

Maintenant, pour l'œil et la vue, nous connaissons l'influence du mode d'action des corps sur les organes, et on peut prévoir la nature des sensations de l'homme dans des circonstances données. Il n'en est pas de même pour les autres sens ; ils ont été peu étudiés. Aussi des cinq moyens donnés à l'homme pour se mettre en communication avec la nature physique, serons-nous forcés de nous contenter de la connaissance de deux, à moins que l'exemple de M. Chevreul n'excite l'émulation des savants.

M. Chevreul commence son cours sur le contraste des couleurs par donner les notions d'optique nécessaires aux personnes peu versées en physique pour suivre avec fruit ses leçons. Nous les rappellerons en peu de mots.

Un rayon de lumière solaire ou blanche est composé d'un nombre indéterminé de rayons colorés. Comme il est impossible de distinguer chacun d'eux en particulier et parce qu'ils ne diffèrent pas également les uns des autres, on les a distribués en groupes de rayons dont l'ensemble constitue le spectre solaire ; ce sont les rayons rouges, orangés, jaunes, verts, bleus, indigos, violets.

Un corps opaque est blanc lorsqu'il réfléchit la lumière sans la modifier.

Un corps noir absorbe la lumière ; il n'est visible que parce qu'il est contigu à des corps qui réfléchissent la lumière ou parce qu'il réfléchit un peu de lumière blanche. On ne connaît pas de corps absolument noir dans la nature.

Un corps est blanc lorsqu'il absorbe ou éteint un certain nombre de rayons colorés ou en réfléchit d'autres mêlés à la lumière blanche. La couleur dominante réfléchie est celle du corps coloré ; mais les autres rayons colorés la modifiant nécessairement dans les divers corps de même

couleur, cela explique les innombrables nuances de chaque couleur.

D'après la décomposition physique de la lumière solaire, si on réunissait la totalité de la lumière réfléchie par un corps coloré avec la totalité de la lumière absorbée, il est clair qu'on reconstituerait la lumière blanche. C'est cette propriété que deux lumières diversement colorées prises en certaines proportions ont de reproduire la lumière blanche que M. Chevreul exprime par les mots : *lumières colorées complémentaires, couleurs complémentaires*. C'est dans ce sens qu'on dit que

Le rouge est le complémentaire du vert, et réciproquement ;  
L'orangé — — — — — bleu, — — — — —  
Le jaune tirant sur le vert — — — — — violet, — — — — —  
L'indigo — — — — — jaune-orangé, — — — — —

Ces notions données, M. Chevreul passe ensuite à l'exposition de la loi du contraste.

« Si l'on regarde à la fois, dit M. Chevreul, deux zones intégralement formées d'une même couleur, ou deux zones également formées de couleurs différentes qui soient juxtaposées, c'est-à-dire contiguës par un de leurs côtés, l'œil percevra, si les zones sont étroites, des modifications qui porteront, dans le premier cas, sur l'intensité de la couleur, et, dans le deuxième, sur la composition optique des deux couleurs juxtaposées. Or, comme ces modifications font paraître les zones regardées en même temps plus différentes qu'elles ne sont réellement, je leur donne le nom de contraste simultané des couleurs ; j'appelle contraste de ton la modification qui porte sur l'intensité de la couleur, et contraste de couleur celle qui porte sur la composition optique de chaque couleur juxtaposée. »

**Contraste successif.** — Indépendamment du contraste simultané, qui renferme tous les phénomènes que les corps colorés peuvent éprouver dans la composition optique et la hauteur de tons de leurs couleurs respectives lorsqu'on les voit simultanément, M. Chevreul distingue le contraste successif des couleurs, lequel renferme les phénomènes qu'on observe quand les yeux, après avoir regardé pendant un certain temps des objets colorés, aperçoivent, lorsqu'ils cessent de les regarder, leurs couleurs complémentaires.

**Contraste mixte.** — La rétine, après avoir vu pendant un certain temps une couleur, étant affectée par la complémentaire, si on regarde un corps d'une couleur différente de celle du premier, l'œil ne verra pas la couleur propre de ce dernier, mais il aura la sensation d'une couleur résultant de cette dernière couleur et de la complémentaire du premier corps regardé. C'est ce qu'il appelle le contraste mixte.

M. Chevreul constate le contraste de tons par une série d'expériences. Nous citerons la suivante :

Il coupe deux zones dans une feuille de papier gris et dans une de pa-

pier noir. Il juxtapose une noire et une grise et place respectivement à une petite distance de chacune d'elles la zone de sa couleur.

En regardant alternativement ces quatre zones, on voit que le noir situé près du gris est plus foncé que le noir isolé, et que le gris juxtaposé au noir est plus clair que le gris isolé.

Il constate ensuite le contraste des couleurs par une expérience analogue.

Ainsi on voit que le rouge juxtaposé au jaune prend une teinte plus violette que le rouge isolé, et que le jaune contigu au rouge paraît plus verdâtre que le jaune isolé.

Après avoir constaté le contraste de ton et de couleur, M. Chevreul énonce ainsi la loi qui en renferme tous les phénomènes :

« Dans le cas où l'œil voit en même temps deux couleurs contiguës, il le voit le plus distinctement possible quant à leur composition optique et à la hauteur de leur ton. »

Ainsi il peut y avoir à la fois contraste simultané de ton et de couleur quand deux couleurs sont juxtaposées.

M. Chevreul expose ensuite la formule algébrique de la loi du contraste ; elle se traduit ainsi en langage vulgaire :

Quand deux couleurs sont juxtaposées, les modifications qu'elles éprouvent sont celles qui résultent de l'addition à chacune d'elles de la complémentaire de la couleur contiguë.

Ainsi, deux couleurs juxtaposées seront modifiées d'autant plus que la complémentaire de l'une qui s'ajoute à l'autre en différenciera réciproquement davantage.

M. Chevreul démontre ensuite la vérité de cette loi par de nombreuses expériences ; nous citerons seulement la suivante :

L'orangé et vert juxtaposés, le bleu complémentaire de l'orangé, en s'ajoutant au vert, le fait tirer sur le bleu ou le rend moins jaune.

Le rouge complémentaire du vert, en s'ajoutant à l'orangé, le fait tirer sur le rouge ou le rend moins jaune et cependant le rend plus brillant.

Dans le cas où les couleurs juxtaposées sont complémentaires ou à peu près (car on ne connaît pas de couleurs pures absolument complémentaires), la modification porte simplement sur l'intensité des couleurs. Le résultat est d'en augmenter l'intensité respective.

Le rouge et vert juxtaposés, le rouge complémentaire du vert, en s'ajoutant au rouge, en augmente l'intensité.

Tel est le résultat théorique. L'expérience le confirme complètement.

Si les couleurs rapprochées appartiennent au même groupe de rayons ou ne diffèrent que par l'intensité, il y a contraste de ton. Dans ce cas, le ton clair s'éclaircit et le ton foncé se forme près de la ligne de jonction.

Un corps noir près d'un corps coloré en abaisse le ton, c'est-à-dire éclaircit la couleur, et le noir devient plus noir ; mais lorsque le corps

Depuis son entrée à la chambre des députés, M. Fulchiron n'a jamais cessé de voter dans le sens ministériel ou dans le sens de la cour. Il appartient à la fraction la plus rétrograde de la chambre des députés; il n'admet ni réforme ni progrès en aucun cas. En lui opposant M. Cormenin, ainsi qu'ils l'ont fait en 1837, les électeurs de l'ouest protesteront, autant qu'il leur est possible de le faire, contre la triste politique qu'il a constamment soutenue.

A l'homme du *statu quo* il est bon d'opposer l'énergique pamphlétaire qui a tant de fois fait pâlir les courtisans; à l'homme des gros budgets, des dotations, il est rationnel de présenter comme concurrent le député qui vient de signaler le déficit de nos finances et de nous crier : *Gare! voici venir la banqueroute!*

Que les électeurs de l'ouest accomplissent leur devoir, et M. Fulchiron pourra comprendre que les idées progressives qu'il a tant en horreur ont, même dans le collège qui le nomme, des adhérents fidèles.

La réélection de M. Couturier, à Vienne (Isère) n'est pas douteuse. La candidature de M. Frèrejean n'a pas rallié tous les adhérents qu'on espérait, et l'appui de la sous-préfecture a été sans influence sur les électeurs. Quant à la candidature de M. Servan de Sugny, elle est moins sérieuse que jamais.

Voici la circulaire que M. Martin vient d'adresser aux électeurs du 4<sup>e</sup> arrondissement :

En me présentant à vous comme candidat, je dois vous faire connaître mes intentions, mes projets, vous expliquer comment je comprends le mandat que je sollicite.

Mes opinions vous sont connues, elles sont scellées par mes actes: elles n'ont changé dans aucune circonstance de ma vie. J'ai donné au pays et au roi des preuves de dévouement qui me dispensent à cet égard de toute profession de foi.

Si le député, dans le détail de ses votes, ne doit relever que de ses lumières et de sa conscience, il est néanmoins quelques règles générales de conduite sur lesquelles je n'hésiterai pas à prendre avec vous le plus formel engagement.

Je veux le bien de la France, et je crois l'instant arrivé où le gouvernement, consolidé et mis à l'abri de toute attaque, doit s'occuper de tant d'améliorations restées jusqu'à ce jour en promesses. Je veux pour les intérêts matériels une salutaire protection, l'économie dans les finances de l'Etat, l'équilibre entre les dépenses et les recettes; mais je n'entends pas que jamais ces questions puissent faire oublier des besoins d'un autre ordre qui tiennent à l'essence même de la nationalité. Je veux la France riche et puissante au dedans, mais je la veux forte et respectée à l'étranger. Si la paix du pays est le premier gage de sa prospérité, la dignité nationale est le premier gage de la paix; ce n'est jamais impunément qu'un peuple se laisse choir du rang qui lui appartient.

Le progrès est la vie de la civilisation, et je prêterai mon concours à toutes les mesures dont l'expérience et le temps signaleront la nécessité.

Je regarde comme une plaie non moins affligeante que dangereuse pour l'avenir cet esprit d'égoïsme et de personnalité qui nous est né de l'amour de l'argent; il menace de briser le lien social, d'étouffer tout patriotisme, tout sentiment généreux. Il y faut une énergie et prompt remède; je le place avant tout dans la moralité de l'administration, de ses agents et de ses actes, dans la direction salutaire de l'instruction publique, dans un enseignement moral et religieux qui puisse, libre de toute entrave pécuniaire, développer l'intelligence du peuple en réchauffant dans son cœur le germe des vertus qui font le père de famille et le bon citoyen.

Sous le rapport spécial du mandat que vous allez décerner, vos besoins me sont connus; j'en ai fait à la fois l'étude et l'expérience. Long-temps maire d'une de vos communes, je représente au conseil général l'un de vos cantons, et j'ai six ans administré une ville dont la richesse féconde vos campagnes, dont les intérêts se lient étroitement aux vôtres.

Je connais toute l'étendue de la tâche que doit s'imposer votre député; fidèle à mon poste, je saurai l'accomplir. Je consacrerai l'intervalle des sessions à visiter vos communes, à m'enquérir de leurs besoins. Etranger à toute ambition personnelle, je vous appartiendrai tout entier, et, pour gage de mon indépendance, je prends l'engagement d'accepter ni place ni fonctions; je n'en sais pas de plus honorable que le mandat émané de votre confiance, j'ai besoin de toute ma liberté pour le bien remplir.

G. MARTIN.

### Elections. — Collège du midi.

La commission électorale du collège du midi invite les électeurs patriotes à composer les bureaux de la manière suivante :

1<sup>re</sup> section votant à l'Hôpital.

Président : M. Acher, président à la cour royale.  
Scrutateurs : MM. Grillet (Pierre), Olivier, Cluet, médecin, et Brosse (Nicolas).  
Candidat : M. Laforest, notaire.

2<sup>me</sup> section votant à l'Hôpital.

Président : M. Verne de Bachelard, conseiller.  
Scrutateurs : MM. Teste-Lebeau, Margery fils, Nant (Léonard) et Gonon (Antoine).  
Candidat : M. Laforest.

### 3<sup>me</sup> section votant à la Charité.

Président : M. Couchaux, ancien officier du génie.  
Scrutateurs : MM. Gillet (Philibert), Gourd jeune, Deschamps, pharmacien, et Caillava (Léon).  
Candidat : M. Laforest.

### 4<sup>me</sup> section votant à la Charité.

Président : M. Morel, médecin.  
Scrutateurs : MM. Ricard, négociant, Plassard, négociant, Lefebvre, capitaine retraité, et Levrat-Perrotin, médecin.  
Candidat : M. Laforest.

L'honorable M. Chapuys-Montlaville, dont la réélection ne sera même pas combattue par le gouvernement, vient d'adresser à ses commettants le compte-rendu de sa conduite pendant la session dernière. Ce compte-rendu se termine par un appel au patriotisme et à l'intelligence des électeurs :

Electeurs ! dit M. Chapuys-Montlaville, venez aux élections. Apportez vos boules dans la balance. Jetez, jetez les toutes du côté de la France.

Que les considérations de partis et de personnes disparaissent; ne voyez devant vous que la mère commune vous appelant à son aide pour conjurer à la fois les inquiétudes du dedans et les humiliations du dehors.

Toute nation porte au front une couronne merveilleuse qui s'ouvre à mesure que de nouveaux fleurons se présentent pour l'embellir. Ce sont des trésors d'honneur et de gloire qui doivent s'accroître chaque jour.

Depuis douze années le cercle est fermé sur la tête de la France; c'est à vous qu'il appartient d'enrichir, pour le compte de notre temps, ce cercle d'or que la vieille monarchie, la république et l'empire ont chargé de diamants et de pierres précieuses.

Relevez la dignité de la nation au-dehors, rétablissez la prospérité au dedans faites surtout que l'immoralité disparaisse dans les relations du gouvernement avec les citoyens.

Exigez que la politique se montre, vis-à-vis de l'étranger, pacifique, mais fière et résolue.

Imposez à ceux que vous placerez aux affaires la condition de ne travailler que dans des vues générales, et de méconnaître absolument tous les intérêts privés chaque fois qu'ils se trouveront en lutte avec l'intérêt public.

Déclarez que vous voulez qu'on mette de l'économie dans les dépenses et de la modération dans les impôts.

Félicitez tous ceux qui manquent à leur parole de citoyen, d'électeur ou de député.

Apprenez à tous que la seule ambition qui soit légitime est celle qui s'exerce dans les limites du devoir, et vous aurez accompli une grande action; et pourquoi ne le dirais-je pas ? vous aurez sauvé, agrandi, honoré votre patrie.

Le ministère a reçu, au sujet de l'ordonnance du 26 juin dernier, des nouvelles de Belgique qui sont loin d'être satisfaisantes. Il paraîtrait que le gouvernement belge comptait profiter du délai qui lui était accordé, avant d'appliquer à son égard les dispositions du nouveau tarif sur les lins, pour obtenir de nouvelles concessions, toujours au nom de ces grandes négociations commerciales entamées depuis si long-temps entre la France et la Belgique.

mais, ayant bientôt vu qu'il ne pouvait pas lutter contre l'opinion générale de son pays que l'ordonnance en question semble avoir irritée au plus haut point, le gouvernement belge nous menace d'accéder à l'union douanière de l'Allemagne. Le comité de l'industrie réuni à Bruxelles dans les derniers jours du mois passé a émis ce vœu d'une manière formelle; il a en outre décidé qu'il serait adressé au gouvernement belge une pétition pour le prier de procéder sans retard à la révision du tarif belge, afin de pouvoir offrir au gouvernement français quelques concessions en échange de celles qui lui seront demandées.

Les dernières lettres de New-York nous apprennent que le nouveau tarif de douanes porté à la discussion de la chambre des représentants a été la cause de graves dissensions dans le congrès américain. Le président Tyler paraît décidé à soutenir la diminution des droits sur les produits venant de l'étranger. La majorité du congrès, personnellement hostile au président, désire, au contraire, une augmentation. La question n'ayant pu être décidée, on a proposé de proroger l'effet de la loi actuelle jusqu'au 1<sup>er</sup> août.

La candidature de M. Garnier-Pagès jeune à Verneuil, vivement combattue par le ministère, a pour elle de nombreuses sympathies qui en assurent le succès. Jeune encore, M. Garnier-Pagès offre les garanties de la fermeté de caractère unie à une parfaite aménité de formes qui lui a concilié l'amitié des commerçants si nombreux de la capitale avec lesquels il s'est trouvé en rapport d'affaires. Tous forment des vœux pour son élection, parce qu'ils savent qu'il portera à la chambre des connaissances positives et pratiques sur les matières commerciales, et que, comme son frère, s'il veut le progrès en politique, il ne le veut ni par le trouble ni par le bouleversement.

coloré à une complémentaire brillante jaune-orangé, le noir s'éclaircit. Le blanc près des corps colorés en hausse le ton et se teint lui-même de la complémentaire du corps coloré.

Le gris contigu à des corps colorés présente à la lumière ordinaire les phénomènes de contraste d'une manière plus frappante que le blanc et le noir surtout près des corps qui ont une couleur complémentaire lumineuse.

Fidèle à sa méthode, M. Chevreul appuie ses théories par des expériences que chacun peut répéter.

La composition chimique de chaque couleur juxtaposée n'est pas altérée; la modification n'est que le résultat de l'impression sur l'œil, de la vue simultanée des couleurs juxtaposées.

M. Chevreul passe ensuite à l'application de ses principes aux couleurs des peintres et teinturiers.

Les peintres et les teinturiers admettent trois couleurs simples, le rouge, le jaune et le bleu; le mélange en parties égales du rouge et jaune donne l'orangé, celui du jaune et bleu le vert, enfin celui du bleu et rouge le violet.

On admet aussi en principe que les trois couleurs simples mêlées aux proportions convenables donnent du noir. Ainsi un peu de rouge mêlé à du bleu et à du jaune ou au vert empruntera un peu de chacune de ces couleurs : de là résultera du noir, et partout une élévation de ton dans le vert.

M. Chevreul montre par de nombreuses expériences qu'en considérant comme couleurs simples le rouge, le jaune et le bleu, et comme composées de deux couleurs l'orange, le vert et le violet, la loi du contraste simultané ne cesse pas d'exister.

Ainsi, mettant du rouge auprès du vert, l'éclat de ces deux couleurs augmente complètement, parce que le rouge du vert s'ajoute au rouge juxtaposé, et le vert complémentaire du rouge s'ajoute au vert.

Les peintres appellent couleurs franches les trois couleurs primitives, leurs composées binaires et leurs nuances.

Ces mêmes couleurs mêlées avec du noir en quantité variable s'appellent couleurs rabattues.

Il était très-important pour la peinture d'avoir un moyen d'obtenir les tons d'une couleur, ses nuances et sa complémentaire. M. Chevreul a donné un moyen géométrique très-ingénieux pour résoudre ce problème.

M. Chevreul donne d'abord des mots, gammes, nuances, des définitions nouvelles et plus précises que celles qu'ils ont dans la langue actuelle.

Le mot ton désigne exclusivement les diverses modifications qu'une couleur prise à son maximum d'intensité est susceptible de recevoir au moyen du blanc qui l'éclaircit et du noir qui la fonce.

Le mot gamme s'applique à l'ensemble des tons d'une même couleur.

Le mot nuance exprime les modifications qu'une couleur reçoit par l'addition d'une petite quantité d'une autre couleur.

Pour construire la gamme chromatique d'une couleur, supposons une zone d'un centimètre de largeur, longue de 40 centimètres, partagée en vingt parties égales; concevons qu'à la division 15, par exemple, on mette le rouge le plus intense possible sur un centimètre carré, et que, sur la division suivante 14, on ajoute au rouge un peu de blanc, et ainsi de suite jusqu'à la division zéro qui sera blanche: on aura ainsi les modifications du rouge vif jusqu'au blanc. Si ensuite, à la division 16, on ajoute du noir au rouge, on aura un rouge plus foncé, et ainsi de suite jusqu'à la division 20 où il sera presque noir. On aura tous les tons du rouge depuis le blanc jusqu'au noir ou la chromatique du rouge.

En opérant d'une manière semblable sur les deux autres couleurs primitives, on aura leur chromatique.

M. Chevreul donne un procédé géométrique fort simple pour trouver les complémentaires d'une couleur, ainsi que pour la composition des nuances.

Supposons un cercle partagé en trois parties égales par trois rayons; sur l'un d'eux mettons la chromatique du rouge, sur le suivant celle du jaune et sur la troisième celle du bleu: toutes ces chromatiques étant supposées de vingt tons, le ton normal de chacune est à une hauteur différente et partie du centre ou sous les zéros des chromatiques, c'est-à-dire le blanc; ainsi, le rouge étant 15, le jaune sera, par exemple, 7 et le bleu 17.

Si l'on prolonge les rayons chromatiques de manière à obtenir un diamètre, l'extrémité du diamètre opposé au rouge, se trouvant entre le jaune et le bleu, donnera le vert complémentaire du rouge, celle opposée au jaune le violet sa complémentaire, celle opposée au bleu l'orangé sa complémentaire; ainsi, en prolongeant chaque rayon chromatique de manière à obtenir un diamètre, le rayon opposé sera de la couleur complémentaire du premier. Ainsi les couleurs complémentaires sont situées aux extrémités d'un même diamètre.

Si l'on partage l'angle formé par deux chromatiques en deux parties égales, on aura une couleur composée avec ces deux couleurs, et son nom sera formé avec celui des deux composantes en allant du rouge vers l'orangé. Ainsi le rayon qui partage l'angle du rouge et orangé en parties égales, donne la chromatique rouge orangé dont la complémentaire est vert-bleu; on aura ainsi douze noms de couleurs.

Pour avoir de nouvelles gammes, on suit les mêmes principes; mais, au lieu de donner de nouveaux noms, on numérote la couleur dominante. Ainsi on dit rouge n° 1, 2, 3, 4, etc., suivant la distance de la gamme rouge type; on obtient ainsi autant de nuances que l'on veut, et chacune d'elles a sa complémentaire sur le même diamètre.

Présenté aux électeurs par l'honorable M. Boyer-Peyreleau dont il sollicite la succession politique, recommandé spécialement par M. Dupont (de l'Eure), appuyé par les divers comités de l'opposition, M. Garnier-Pagès, après avoir rappelé ce patronage, fortifié par l'appui de toute la presse indépendante, poursuit en ces termes une profession de foi que nous aimons à citer, parce que nous savons qu'elle est franche et sans arrière-pensée :

Dans cet accord unanime et si honorable pour moi, je n'ai dû voir et je n'ai vu qu'un hommage rendu à la mémoire de mon frère et l'espérance que l'on a de me voir suivre le chemin qu'il a tracé devant moi.

Je comprends toute l'étendue des devoirs que ce double sentiment m'impose. Je les remplirai avec zèle, conscience et dévouement. Mon frère et moi nous n'avons été séparés qu'au dernier jour. Nous avions en tous temps associé notre nom, notre travail, notre fortune; tous les jours il y eut entre nous communauté d'idées et de convictions, nos principes étaient les mêmes. De son passé si pur, de ses efforts persévérants, de cette vie si désintéressée usée au service du pays, de tout ce qu'il a dit, de tout ce qu'il a fait, je n'ai rien à renier. Je n'ai qu'à m'en glorifier, et j'en suis fier.

Ainsi donc, Messieurs, me maintenir dans la voie que l'honorable M. Boyer de Peyreleau et mon frère ont ouverte devant moi, m'asseoir sur ces bancs qu'ils ont occupés, telle est ma ferme résolution. Ici pourrait finir ma profession de foi; mais je crois devoir ajouter encore quelques explications qui me semblent exigées par les circonstances.

Chaque année la dette publique s'accroît; d'impôts en impôts, d'emprunts en emprunts, de déficit en déficit, nous marchons inévitablement à une crise qui sera terrible pour le commerce, pour l'industrie, pour l'agriculture. A force de puiser dans la fortune des individus, pour fournir aux besoins du gouvernement, on finira par tarir la source de tous les revenus.

Si je suis élu par vous, je ferai tous mes efforts pour arrêter enfin le pays sur cette funeste pente qui le précipite vers l'abîme.

Ici M. Garnier-Pagès examine les principales réformes qu'il croit utiles et qu'il appuiera; puis il ajoute :

Placé en dehors de tout changement de ministère, n'exigeant de tous ceux qui aspirent au pouvoir que ce qui peut être utile au pays, et indifférent aux questions de personnes, je prendrai de toutes mains le peu de bien qu'on voudra faire; je ferai la guerre au mal, partout et toujours, avec courage, avec persévérance.

Je crois que pour diriger sagement la société vers le progrès, vers les améliorations qu'elle a le droit d'attendre, il faut un pouvoir fort. Pour que le pouvoir soit fort, il faut qu'il soit moral. Je combattrai donc avec énergie la corruption partout où j'en découvrirai la trace. Rendre au pouvoir sa moralité, c'est, suivant moi, le premier devoir d'un bon et loyal député.

Homme de commerce, j'ai acquis par l'ordre et par le travail une position indépendante et la faculté de consacrer désormais tout mon temps au pays. Il est donc logique et naturel pour moi de vouloir que l'ordre soit respecté, partout et par tous respecté, et que le travail soit constamment favorisé.

Je veux aussi la paix, l'un des plus grands bienfaits que les gouvernements puissent assurer aux gouvernés; mais je ne veux pas le déshonneur de mon pays. Ardemment jaloux de sa dignité, je ne puis consentir à ce qu'il tombe du haut rang qu'il a toujours occupé parmi les nations, et je voterai toutes les mesures nécessaires pour lui rendre sa force, pour substituer à l'influence russe et à l'influence anglaise l'influence prépondérante de la France.

J'ai la conviction que, pour conserver la paix, le meilleur système n'est pas d'avoir peur, mais d'être digne et ferme; car, dans les relations politiques de peuple à peuple, l'expérience démontre qu'on respecte les forts et qu'on ne dépouille que les faibles.

### LE VOTE DES FONCTIONNAIRES N'EST PAS LA PROPRIÉTÉ DES MINISTRES.

Voici les élections, et les hommes du pouvoir remettent sur le chantier la théorie de l'obéissance passive des fonctionnaires.

Cette fausse et humiliante théorie repose sur ce que les fonctionnaires sont les agents du gouvernement; qu'ils lui appartiennent plus que des fils à leur père, plus que des domestiques à leur maître, plus que des esclaves à leur tyran; qu'ils sont à lui corps et âme; qu'ils lui doivent leur vote, leur influence, leur conscience, l'abnégation de leur individualité, le dévouement de tout leur être; qu'en les nommant le gouvernement leur a accordé une faveur; qu'en votant contre les ministres, ils trahissent le devoir de la reconnaissance, leur intérêt, leur serment; qu'ils exercent un acte d'hostilité; qu'ils déchirent la main qui les nourrit; qu'ils se joignent, par une noire infidélité, aux séditions, aux ennemis du repos public, aux artisans de désordre, aux révolutionnaires; enfin que si les fonctionnaires veulent rompre le pacte d'obéissance qui les attache au gouvernement, ils n'ont qu'à rendre leur place, on leur rendra leur liberté.

Voilà à quoi se réduit toute cette théorie, et nous avons pris soin d'en serrer l'argumentation; car on ne doit jamais cacher ni affaiblir les objections de ses adversaires. Reprenons-les ces objections.

Pour obtenir les gammes des couleurs rabattues fort utiles pour les peintres qui veulent représenter des objets à l'ombre, M. Chevreul construit d'abord, par un procédé semblable à celui que nous avons indiqué pour les couleurs, la gamme du gris normal en vingt tons. On a ainsi une série de tons allant du blanc côté 0 au noir côté 20.

Supposons actuellement qu'on veuille obtenir une couleur, le rouge, par exemple, rabattu avec différentes quantités de noir variant de dixième en dixième.

Pour résoudre le problème, M. Chevreul emploie le procédé graphique suivant :

Il divise un quart de cercle en dix parties égales par des rayons et obtient ces divisions : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

Sur le rayon 0 il construit la chromatique du rouge en vingt tons, par exemple, où le rouge normal correspond à 15.

Sur le rayon 1, à la division 15, au rouge normal, il mêle un dixième de noir, puis dégrade ce nouveau rouge avec du blanc en allant vers le zéro et ajoute du noir en allant vers la division 20. On a ainsi la chromatique du rouge rabattu avec un dixième de noir. C'est-à-dire une couleur formée avec neuf dixièmes rouge et un dixième noir.

Une opération semblable sur le rayon suivant 2 donnera la gamme du rouge rabattu à deux dixièmes de noir, c'est-à-dire du rouge normal composé de deux dixièmes de noir et de huit dixièmes de rouge.

En continuant, les rayons 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 donneront le rouge rabattu à 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 dixièmes; ce dernier sera le plus rabattu ou le plus élevé en ton.

Enfin le rayon 10 donne la gamme composée de dix dixièmes de noir et de 0 dixième de rouge, c'est-à-dire la gamme du gris normal.

Ainsi, au moyen de cette simple construction, on peut avoir chaque couleur rabattue au titre qu'on veut.

Concevons maintenant que, sur un cercle où sont tracées les différentes gammes des couleurs franches, on place perpendiculairement, et dans la direction de chaque rayon, le quart de cercle où se trouvent les gammes de la couleur de ce rayon. En faisant coïncider le rayon 0 du quart de cercle avec le rayon gamme de la couleur franche, la gamme du gris normal se trouvera perpendiculaire au cercle des couleurs franches et dans son axe.

Ainsi, la construction revient à une hémisphère dont les rayons de l'équateur sont les gammes des couleurs franches, et ceux des méridiens celles des couleurs rabattues à un titre d'autant plus élevé qu'on s'éloigne de l'équateur; enfin l'axe de l'équateur serait la gamme du gris normal.

C'est cette ingénieuse construction que M. Chevreul appelle construction chromatique hémisphérique. (La fin à un prochain numéro.)

Les fonctionnaires doivent obéissance au gouvernement : oui, dans l'ordre naturel de leurs fonctions.

Ainsi, le militaire ne peut refuser d'obéir à l'ordre de l'officier supérieur qui lui commande de marcher ou de faire feu.

Ainsi, le receveur des contributions directes et indirectes, l'inspecteur des douanes, le directeur des domaines, sont tenus de suivre eux-mêmes et de faire observer les instructions du ministre des finances.

Ainsi, les maires doivent exécuter ponctuellement les ordres des sous-préfets pour la réparation des chemins, le recrutement de l'armée et la police administrative.

Ce sont là en quelque sorte des faits de charge, des devoirs propres de la fonction.

Les devoirs des préfets et sous-préfets, nous l'avouerons, sont plus étendus. Comme ils sont la pensée même et le bras du ministère, ils doivent exercer à son profit une influence politique, non de menace, il est vrai, mais de persuasion, ou se retirer.

Quant aux militaires, juges de paix, maires, receveurs, inspecteurs, directeurs et autres fonctionnaires de tout rang et de toute nature, ils sont libres, entièrement libres, dès qu'ils agissent en dehors du cercle habituel de leurs fonctions.

Lorsqu'ils viennent, sans provocations, sans hostilités, déposer silencieusement leur vote, ils ne font plus métier d'argent, mais métier de citoyen. Comme jurés, ils sont magistrats criminels ; comme électeurs, ils sont magistrats politiques. Dans les deux cas, la loi fait un appel à leur conscience, à leur conscience seule ; dans les deux cas, ils remplissent un office saint et redoutable ; dans les deux cas, ils absolvent ou ils condamnent ; dans les deux cas, ils rendent ce qu'on appelle le jugement du pays.

C'est parce que la loi a voulu que le vote du fonctionnaire fût indépendant qu'elle a voulu qu'il fût secret.

Le fonctionnaire tient ses pouvoirs du gouvernement ; l'électeur tient son droit de la charte. Il n'y a rien de commun entre ces deux choses.

Les exigences dont nous parlons sont oppressives, parce qu'elles forcent la conscience de l'électeur fonctionnaire.

Elles sont immorales, parce qu'elles le dégradent à ses propres yeux.

Elles sont anti-gouvernementales, parce qu'elles énervent l'autorité du pouvoir.

Elles sont anti-constitutionnelles, parce qu'elles empêchent l'électeur d'exercer librement son mandat.

Elles sont anti-ministérielles, parce que le fonctionnaire se venge, dans le vote secret, de la destitution dont son indépendance a été menacée, des stigmates de servilité dont on prétendait le flétrir, des railleries méprisantes dont on l'a exposé à être l'objet, et même quelquefois de ses démarches et des entraînements de sa propre faiblesse.

Elles sont punissables d'après le code pénal, parce que c'est corrompre le suffrage que de les contraindre aussi bien que de les dicter.

Les fonctionnaires, en acceptant leur emploi, n'ont pas fait, grâce au ciel, le serment ridicule de voter tantôt pour le côté gauche, tantôt pour le côté droit, selon que le pouvoir, dans ses fortunes diverses, passerait de l'un à l'autre camp.

Il y a plus : ils sont jurés et électeurs malgré eux, puisque le préfet les inscrit d'office sur les listes. Ils sont électeurs, parce qu'ils ont hérité de leurs pères, parce qu'ils sont propriétaires. Qu'y a-t-il de commun entre cette qualité de propriétaire, ces hasards de succession et ce vote de citoyen avec la qualité, l'aptitude et le devoir du fonctionnaire ?

Ils reçoivent, dites-vous, un salaire du gouvernement, des ministres peut-être ? Vous plaisantez ! Dites plutôt qu'ils reçoivent une part du budget payé par la nation. Dans la réalité, ce sont les contribuables qui paient pour qu'on les administre. Si les fonctionnaires gèrent avec probité, intelligence et fidélité, ils vous rendent en services ce que vous leur donnez en argent : tout est compensé. Voilà les choses telles qu'elles sont exactement et telles qu'elles doivent être.

Mais vous manquez à la reconnaissance, car le ministère aurait pu en nommer d'autres.

La réponse à cela est d'abord qu'il n'y a presque pas de fonctionnaires que le ministère actuel ait nommés. Ils ne manquent donc pas à la reconnaissance.

Ensuite, les ministres ne sont pas libres de nommer qui il leur plaît. Tous les Français sont admissibles aux emplois publics. C'est donc parmi tous les Français que les ministres, s'ils sont justes, doivent choisir, sans distinction d'opinion, les plus probes, les plus habiles et les plus dévoués.

CORMENIN.

## Paris, le 6 juillet 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons assisté hier à la réunion des électeurs du 6<sup>e</sup> arrondissement. Le débat devait s'établir entre M. Carnot, député sortant, et M. Paillet, avocat, auquel les électeurs ministériels de Soissons font l'honneur d'une double candidature. M. Paillet, qui, à deux reprises différentes, a déjà été le candidat de l'administration, et qui sait que dans certains collèges, et surtout dans le 6<sup>e</sup> collège de Paris, on ne gagne rien à se présenter avec la livrée ministérielle, n'a pas voulu, vis-à-vis des électeurs, prendre les allures d'un doctrinaire. M. Paillet a dit qu'il appartenait au centre gauche. C'est là une position fort commode à prendre pour ceux qui, au fond de leur cœur, sont sincèrement dévoués à la politique de l'étranger et au système de M. Guizot, et qui pourtant ne veulent pas le laisser paraître.

En arrivant à la réunion d'hier, nous avions quelque crainte que l'habileté de M. Paillet et la facilité de parole qu'il possède ne fussent, sur l'esprit de certains électeurs plus d'effet que le langage simple et pratique de M. Carnot. Cette crainte ne s'est pas réalisée. Pendant plus d'une heure M. Paillet a parlé de la politique comme un homme qui ne la connaît même pas superficiellement et qui, à cet égard, a encore tout à étudier, la théorie aussi bien que la pratique.

M. Carnot a obtenu beaucoup plus de faveur en racontant avec clarté, avec fermeté, la conduite qu'il a tenue à la chambre sur les bancs de l'opposition la plus avancée, en repoussant dans tous ses actes, dans son principe comme dans ses tendances, la politique de M. Guizot.

M. Carnot a déclaré qu'il considérerait la ratification du traité sur le droit de visite comme un crime de lèse-nation ; M. Paillet a déclaré qu'il n'était pas partisan du traité, mais il a refusé de prendre l'engagement de mettre le ministère en accusation si le traité était ratifié. M. Carnot s'est prononcé pour l'exclusion absolue de tous les fonctionnaires de la chambre, en laissant au pouvoir la faculté d'appeler au sein des chambres, avec voix consultative, les fonctionnaires dont les connaissances spéciales lui paraîtraient devoir éclairer certaines questions. M. Paillet s'est contenté d'admettre le principe des incompatibilités, principe déjà admis par la loi électorale de 1831 ; mais il n'a pas voulu

s'expliquer sur l'extension qu'on pourrait lui donner.

Sur toutes les questions à l'ordre du jour, en un mot, M. Paillet s'est posé en conservateur, tandis que M. Carnot se présentait hardiment comme un homme que le progrès n'effrayait pas et qui était bien décidé à marcher au-devant de lui.

La réélection de M. Carnot n'est pas douteuse.

— On affirme que dans la matinée d'hier deux millions et demi sortis de la banque, sur la demande du ministre des finances, pour être expédiés en toute hâte dans les départements. Ce mouvement de fonds donne lieu à bien des commentaires.

— Les deux forts de Romainville et de Noisy-le-Sec, dominant tout le nord de Paris et l'enceinte continue, sont tellement avancés que six de leurs dix bastions peuvent dès à présent recevoir du canon avec avantage. Quant aux quatre autres, ils seront terminés avant la fin de l'année. Avec ces deux forts seulement et celui du Mont-Valérien, on pourrait bombarder et affamer Paris.

Il y a une différence immense entre l'enceinte continue et les forts ; on remarque que toutes les courtines des forts sont casematées à l'épreuve des bombes Paixhans, tandis que pas une seule casemate n'est construite à l'enceinte.

— On a remarqué que depuis quelque temps l'escorte qui accompagne l'équipage royal durant le trajet des voyages que le roi fait à Neuilly et aux environs de Paris, dans ses visites aux fortifications, est considérablement augmentée.

— L'ex-régente Christine s'est rendue hier soir avec sa suite à la Malmaison pour y passer le reste de l'été.

— Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, M. Vavin, candidat du centre gauche, s'est présenté devant ses commettants et leur a fait le compte-rendu de ses travaux législatifs. Il en résulte que M. Vavin a voté les 10 millions demandés en 1839 pour l'augmentation de notre flotte, contre la loi de dotation, pour la conservation de nos possessions d'Afrique, contre le droit de visite, contre le désarmement, pour la réforme parlementaire, enfin contre le recensement.

Aucun autre candidat ne s'est présenté.

— Ce soir à sept heures, il y aura réunion d'électeurs dans les 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements pour entendre MM. Rampon et Boissel, candidats de l'opposition dans ces deux arrondissements, et leurs concurrents ministériels, MM. de Jussieu et Chevreul.

— Il est quelques candidatures ministérielles qui n'ont pas encore fait beaucoup de bruit. Au nombre de ces candidatures est celle de M. Nisard, qui se présente aux électeurs de Châtillon (Côte-d'Or) pour remplacer M. Pétot, ministériel, qui se retire. M. Nisard est un ancien rédacteur du *National* qui s'est enrôlé parmi les écrivains du *Journal des Débats* aussitôt qu'il a vu que son intérêt l'appelait de ce côté.

M. Nisard est effectivement devenu depuis professeur à l'Ecole Normale, chef de bureau au ministère de l'instruction publique, maître des requêtes en service extraordinaire, etc. Aujourd'hui, M. Nisard veut être député ; pour obtenir ce titre, il parcourt l'arrondissement de Châtillon en disant à tous les électeurs dont il sollicite les suffrages que, trois mois après sa nomination de député, il sera ministre de l'instruction publique. Nous ne croyons pas qu'un semblable charlatanisme réussisse beaucoup auprès des électeurs sensés et honnêtes de l'arrondissement de Châtillon.

### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JUILLET.

Les affaires ont été très-calmes aujourd'hui. Avant l'ouverture, la rente était demandée à 80 et 80 1/2, et elle a ouvert au parquet à 80 05. Peu de temps après le premier cours, elle a fléchi et elle est tombée à 79 90. Elle est restée flottante entre ce cours et celui de 80 jusqu'à la fin de la bourse, et elle a fermé au parquet à 79 95. Dans la coulisse, elle est restée demandée à ce même prix.

Cinq 4/4, 119 70. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 102 00. — Trois 0/0, 79 75. — Banque, 5285 00. — Obligations de Paris, 1278 00. — Naples, 108 75. — Dette active d'Espagne, 22 5/4. — Etats-Romains, 104 1/2. — Cinq 0/0 belge, 105 1/2. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 000 00. — Caisse Lafitte, 1015 00, 5055 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

La dureté qu'on a montrée envers les écrivains et les gérants des journaux condamnés doit entrer dans le compte établi par les électeurs. Nous trouvons encore dans le *Progrès* de Rennes un exemple de l'aversion qu'ils inspirent à l'autorité :

M. Blin, notre ancien gérant, dit le *Progrès*, est sorti le 1<sup>er</sup> juillet au matin de prison, après avoir subi le mois de détention auquel il avait été condamné pour contravention aux lois de septembre.

Grâce à l'aménité de l'administration des prisons ses amis, ont pu être admis à le voir à travers deux grilles. La consigne était tellement sévère que quelques personnes munies de permissions pour l'entrée, revêtues de la signature d'un adjoint, ont été refusées à la porte. Cela est arrivé notamment à l'un de nos rédacteurs.

La *Gazette d'Augsbourg*, qui avait annoncé, il y a peu de temps, que le gouvernement français songeait sérieusement à restaurer les forteresses de l'Alsace voisines de la Suisse et de l'Allemagne, telles que Haguenau, Neuf-Brisach, Fort-Louis, Huningue, prétend aujourd'hui que ce projet est de nouveau abandonné, et que le ministère de la guerre a ajourné toute décision à cet égard jusqu'au moment où l'Allemagne aura pris elle-même une décision définitive au sujet des fortifications de Rastadt.

Plusieurs changements sont à la veille de s'opérer dans le corps diplomatique autrichien. On dit que le comte de Bombelles, qui se trouve actuellement en Suisse, sera nommé à un autre poste, et que le comte de Trautmannsdorf, qui se retire de la carrière diplomatique, sera remplacé ou par le prince de Schwarzenberg, ministre près la cour de Sardaigne, ou par le comte de Colloredo, ministre près la cour de Bavière.

(*Gazette d'Augsbourg*.)

Nous extrayons du *Globe* des détails tirés des journaux anglais sur le nouvel attentat contre la reine Victoria :

« Dimanche, au moment où la reine, avec le prince Albert et sa suite, se dirigeait par le Mail vers la chapelle royale, dans l'instant où le cortège se trouvait à la hauteur de l'hôtel du duc de Sutherland, on vit un homme d'un extérieur repoussant et de mauvaise mine amorcer un pistolet, comme quelqu'un qui va commettre un crime. Un jeune homme, nommé Dasseti, qui l'observait, arrache le pistolet des mains de cet homme, et il prie la police de se saisir de la personne de ce traître. L'agent auquel il s'adressa ne voulut pas l'entendre et il s'éloigna, traitant cette déclaration de folie. Cependant la foule s'était assemblée, et, profitant de l'occasion, l'homme au pistolet s'échappa. Dasseti resta seul au milieu de cette multitude et il fut lui-même conduit au poste le plus voisin. »

Le *Globe* publie ensuite une autre version de l'événement :

« La reine n'a eu connaissance de cet événement qu'après sa rentrée au palais. Un grand nombre de personnes de distinction se présentèrent au palais, et en première ligne la duchesse de Kent, empressée de voir sa fille. La nouvelle s'était répandue avec la rapidité de l'éclair dans tous les quartiers de la capitale. Dans la voiture de S. M. se trouvaient, outre la reine, le prince Albert et le roi des Belges. »

« Le nom de l'auteur du nouvel attentat est John William Bean ; il est le fils d'un ouvrier bijoutier dans Saint-James Buildings Clerkwell. On avait arrêté d'abord un nommé Oxmon qui a été relâché depuis. Bean, depuis huit jours, a quitté le toit paternel, ce qui a inquiété beaucoup sa famille. Le père avait prévenu la police du départ de son fils dont il avait donné le signalement, espérant qu'il lui serait ramené. C'est ainsi qu'on futsur les traces de Bean, qui est fort bossu. »

« Le pistolet enlevé à l'assassin est un très-vieux pistolet de neuf pouces de longueur et couvert de rouille, mais qui a dû être une arme bien travaillée. On a trouvé sur Bean, au moment de son arrestation qui a été faite à son domicile, seize sous en monnaie de cuivre. Bean est petit ; il est haut de quatre pieds seulement. »

« Après son arrestation, il a refusé de donner des explications sur ce qu'il avait fait dans la journée. Il a paru très-alariné et très-inquiet. »

*Deuxième édition du Sun.* — Sir Robert Peel vient de quitter le conseil. Le pistolet de Bean était chargée avec de la mauvaise poudre, de la boure et des morceaux de pipe à tabac. Le prévenu a ajusté la voiture dans laquelle était la reine ; il a essayé de faire feu, mais le pistolet a crevé. L'opinion générale est que le prévenu sera renvoyé dans l'après-midi (4 juillet) à Newgate pour être jugé.

*Troisième édition du Sun.* — Le conseil s'est séparé à quatre heures. Le public paraît savoir à peine ce qui se passe au ministère de l'intérieur. Whitehall n'était pas aujourd'hui plus animé qu'à l'ordinaire. Des curieux s'étaient assemblés du côté de la porte par laquelle on avait amené Francis, pensant que l'on suivrait la même marche. Le prévenu a été emmené dans Tothill-Fields. Il paraît très-abattu. Les personnes qui instruisent l'affaire paraissent attacher une grande importance à la question de savoir comment le prévenu a eu le pistolet dont il s'est servi. Il paraît qu'il avait depuis un mois ce pistolet. La première fois qu'on le lui a vu, il n'était pas en état ; depuis il a fait réparer cette arme.

## Chronique.

### LYON.

Ce matin, dès cinq heures, les curieux se pressaient sur la terrasse de Fourvières et sur les quais du Rhône pour contempler le phénomène céleste qui allait s'accomplir. Notre ville n'était malheureusement pas du nombre de celles où l'éclipse devait être totale ; toutefois, à l'aide d'un verre noir, on a pu en suivre facilement la marche, bien qu'un léger brouillard couvrit l'horizon. L'éclipse, qui à six heures était parvenue à son apogée, avait répandu sur la ville une obscurité semblable à celle qui survient un peu avant l'orage. Une demi-heure après, le ciel avait repris tout son éclat.

— Demain vendredi aura lieu la première représentation de M. et de Mme Henri Monnier ; le spectacle sera composé ainsi : 1<sup>o</sup> *Les Gants Jaunes* ; 2<sup>o</sup> *les Premières Armes de Richelieu* (M. Monnier remplira le rôle de Richelieu) ; 3<sup>o</sup> *la Famille Improvisée* (M. Monnier remplira quatre rôles différents).

### DÉPARTEMENTS.

— On écrit de Montpellier, 2 juillet :

« Un des jours de la semaine dernière, à une heure après minuit, une arrestation à main armée a été faite sur le chemin de Castelnau à Montpellier. Le sieur Maclaux fils, jardinier, âgé de vingt-trois ans, revenait de Castelnau où il avait assisté à une noce, lorsque deux individus armés de pistolets lui barrèrent le chemin en lui demandant la bourse ou la vie. Maclaux, pour toute réponse, se jeta sur les voleurs et parvint à en renverser un, malgré les menaces que l'autre lui faisait avec son pistolet. C'en était fait du malheureux jeune homme, lorsqu'un sifflet aigu parti du voisinage se fit entendre et mit en fuite les brigands effrayés. »

« D'après l'accent de ces brigands et à leur costume, Maclaux pense qu'ils sont étrangers. »

— Un parricide a été commis le 20 juin dernier sur le territoire de la commune de Pouzols (Hérault). Le sieur Isaac Fabre, âgé de soixante ans, propriétaire, se trouvait, à six heures du matin, dans la campagne, lorsque son fils lui tira à la gorge, presque à bout portant, un coup de fusil qui le renversa raide mort. Deux témoins oculaires attestent ce fait.

La justice s'est rendue sur les lieux, et Fabre fils a été mis à la disposition du procureur du roi. On ignore encore quel est le motif qui a pu le porter à commettre un parricide.

— La troupe de M. Verne, qu'on dit bien composée, vient de donner à Bourg quelques représentations, avec M. Barqui, du théâtre de Lyon, qui, malgré la chaleur, a attiré la foule et obtenu un beau succès. Sa dernière représentation a eu lieu dimanche dernier.

(*Journal de Saône-et-Loire*.)

**SOIES.** — On ne parle plus des cocons et on ne dit rien des soies. Il y a calme et dépréciation partout. Les beaux résultats de la récolte en France et en Italie, le manque d'activité de la fabrique, l'approche de la foire de Beaune, et enfin, surtout pour les soies de premier ordre, les nouvelles politiques de l'interrègne ministériel de l'Espagne et des troubles de Barcelonne ont augmenté encore le calme de ces derniers jours et rendu à peu près nulles les transactions sur ce précieux fil.

A Romans, vendredi dernier, les grèves ordinaires du pays, 12/14 et 14/16 deniers, ont fortement baissé. Des ventes entre petites parties ont été conclues à 23, 24 et tout au plus 24 25 le demi-kilog. Les qualités choisies n'ont pas dépassé 25 f.

A Aubenas, samedi, calme aussi et baisse considérable, peu de monde au marché et pas beaucoup de marchandise sur place. Le prix moyen des soies ordinaires était de 25 50 à 26 50. Les choisies restaient cotées de 26 50 à 27 f.

A Avignon, les affaires restent calmes, dit notre correspondant, et nous ne voyons pas dans l'avenir des chances nombreuses d'amélioration prochaine.

Le dernier marché de Cavaillon a été détestable. La fabrique d'Avignon, comme celles de Nîmes, de Saint-Etienne et de Lyon, est dans un état complet de stagnation.

Rien de nouveau du Gard ni des Cévennes.

On ne paraît guère s'inquiéter cependant, à Alais, à Saint-Jean, à Anduze, du calme partout signalé. Dans ces localités, au contaire, on paraissait s'y attendre. Certains filateurs, en effet, ont acheté par cent mille kilogrammes des produits de la récolte et n'en sont nullement inquiets.

A Marseille, il est arrivé du Levant quelques soies nouvelles qui, comme les anciennes, resteront quelques jours encore sans acquéreurs.

A Saint-Etienne, où se fabriquent surtout les rubans et quelques autres articles de choix ordinairement et presque exclusivement expédiés dans la Péninsule, la nouvelle des troubles de Barcelonne et de la dislocation du cabinet espagnol, a de nouveau compliqué la situation fâcheuse de la fabrique. Plusieurs mille métiers sont arrêtés.

La situation de Lyon n'est guère meilleure. Cependant, d'après le *Bulletin de la Condition*, les achats et ventes de soies pendant le mois de juin écoulé n'ont pas été moindres qu'à l'ordinaire.

(*Courrier de la Drôme*.)

## Nouvelles Diverses.

Voici le mouvement des passagers entre la France et l'Angleterre du 24 au 30 juin inclusivement : par Boulogne-sur-Mer, 1,207 passagers, 5 chevaux, 12 voitures ; par Calais, 532 passagers, 2 chevaux, 11 voitures.

— Le *Moniteur* du 5 juillet courant promulgue la loi relative au prolongement jusqu'au Havre du chemin de fer de Paris à Rouen.

— En vertu d'une ordonnance en date du 3 et contenue dans le même numéro, les conseils d'arrondissement se réuniront le 25 juillet courant.

— Un des restes les plus curieux des vieilles mœurs du Berri a eu lieu le 20 à Châteauroux, sur la place Lafayette. Un concours prodigieux de domestiques des deux sexes, s'était rendu sur le champ de foire de tous les points de l'arrondissement. Rien ne saurait rendre pour un étranger l'aspect bizarre de cette assemblée, non moins curieuse par sa physiologie que par la nature des affaires qui s'y traitent. On peut évaluer à plus de 5,000 le nombre des domestiques de tout âge et de tout sexe qui se sont présentés sur le champ de foire pour offrir leur service à louage. Le soir

Des danses fort animées sont venues compléter d'une manière infiniment piquante l'ensemble de ce tableau populaire. (Journal de l'Indre.)

—La chambre des mises en accusation de la cour royale d'Aix a renvoyé devant les assises des Bouches-du-Rhône le sieur Chabrier, notaire à Châteaurenard, accusé de faux en écriture privée et d'abus de blanc-seing. Le sieur Chabrier est en fuite depuis que des poursuites sont dirigées contre lui.

## Nouvelles Etrangères.

### ANGLETERRE.

On lit dans le *Spectateur anglais* : « Dans une réunion récente de la société royale de géographie, M. Marchison a fait connaître aux membres qu'un voyageur chargé par le gouvernement de remonter, dans une direction de l'est à l'ouest, le fleuve Jubar, en Afrique, y avait trouvé une vaste étendue de pays habitée par une race de pygmées dont la stature ne dépassait pas quatre pieds anglais, et dont les mœurs, la religion et la forme de gouvernement se rapprochaient assez de celles dont Hérodote a fait mention dans sa description de cette partie si peu connue du globe. »

### SUISSE.

GENÈVE. — Sur l'affaire des couvents, le grand-conseil a voté les instructions proposées par la commission en y introduisant un petit changement de rédaction proposé par M. Rigaud. En fait, Genève adhère aux offres d'Argovie après avoir tenté une conciliation.

ARGOVIE. — Un événement fort grave cause en ce moment une vive impression dans le canton. A la suite d'un incendie dans le district de Muri, le nommé George Rey fut mis en état d'arrestation comme incendiaire. L'enquête fut dirigée par le préfet qui paraît cumuler les fonctions de juge d'instruction avec celles d'agent du gouvernement. Rey, ayant avoué le fait dont on l'accusait, fut condamné à mort. Mais ce prévenu déclara devant

l'instance supérieure que ses aveux avaient été arrachés par des traitements équivalant à la torture, tels que la privation du boire et du manger, les coups de bâton répétés d'heure en heure, la mise aux fers exécutée de telle sorte qu'elle a produit l'incapacité de travail et la condamnation des membres. La cour d'appel, en considération de ces faits, n'a pas confirmé la peine de mort; elle a libéré l'accusé en ordonnant une poursuite contre le préfet de Muri et ses agents.

### RUSSIE.

On écrit de Serm, le 24 mai : « Dans le cercle de Solkand de notre gouvernement, les salines de Nowo-Ussal, ancienne propriété de la famille Stroganoff, ont éprouvé une terrible catastrophe. Le 9, à onze heures du matin, le feu a éclaté dans la maison d'un salinier. On a pris immédiatement, mais en vain, toutes les mesures nécessaires pour éteindre l'incendie. La flamme, nourrie par de grandes quantités de foin, s'est étendue en un instant sur un quart de l'endroit, et il n'y a pas eu moyen de s'en rendre maître. L'incendie a duré trois jours et a tout réduit en cendres sur une étendue de deux verstes et demie. »

« Toute l'industrie de l'endroit, beaucoup de salines en pierre et en bois, plus de quinze magasins remplis d'une immense quantité de sel, trente mille cordes de bois, l'antique et majestueuse cathédrale, les grands bâtiments en pierre dans lesquels se trouvaient les administrations et les bureaux de cinq propriétaires et beaucoup de papiers, enfin cinq à six cents maisons avec presque tout ce qu'elles contenaient, ont été la proie des flammes. Il est impossible en ce moment d'apprécier avec exactitude la perte immense et le nombre de maisons incendiées. On a donné tous les soins possibles aux familles de cinq cents ouvriers des salines; on les a logées en partie dans les localités environnantes et en partie dans les maisons qui n'ont pas été détruites. »

— On mande de Saint-Petersbourg, le 20 juin : « Les fermiers de l'impôt sur les boissons ont fait à l'empereur une avance de 150 millions pour les travaux de construction du chemin de fer de Moscou. »

### ITALIE.

On écrit de la frontière d'Italie, 18 juin : « Des arrestations ont eu lieu récemment à Pise, dans le royaume de Naples et dans les états pontificaux. On assure même que quelques personnes ont été arrêtées pour affaires politiques. Malgré les nombreuses troupes qui sillonnent l'Italie, on voit que des symptômes graves se manifestent partout dans la Péninsule. Les troupes suisses qui sont encore à Naples n'inspirent aucune crainte. Le temps de la réaction est passé en Italie; il faut absolument songer aux réformes que les circonstances actuelles rendent indispensables. »

### EGYPTE.

On mande d'Alexandrie, 6 juin : « Boghos vient d'adresser aux consuls européens une note par laquelle il leur annonce, de la part du vice-roi, que le monopole du coton ayant été aboli par le pacha, le traité de 1838 se trouve en pleine vigueur, et que par conséquent les employés de la douane ont reçu l'ordre de percevoir un droit supplémentaire de 2 0/0 sur toutes les marchandises importées à partir du 26 mars. »

## SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

Tous les soirs, à huit heures,

Représentation des chiens et des singes savants et comédiens.

TOURS GYMNASIQUES DE G. SUHR FILS.

MICROSCOPE A GAZ OXY-HYDROGENE.

POLYORAMA OU POINT DE VUE PROTÉE.

NOTA. — On donne des représentations particulières aux collèges et aux pensions en réduisant le prix.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE, QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

### Nouvelles Publications.

## DU PAUPÉRISME,

CE QU'IL ÉTAIT DANS L'ANTIQUITÉ

et ce qu'il est de nos jours,

Des remèdes qui lui étaient opposés et de ceux qu'il conviendrait de lui appliquer aujourd'hui, suivi d'une analyse de la législation ancienne et moderne sur ce sujet; par C. G. DE CHAMBORANT, ancien avocat-général au conseil-d'état et à la cour de cassation. — Un volume in-8°. — Paris, 1842. — Prix : 7 fr. 50 c.

### HISTOIRE NATURELLE

## DES COLÉOPTÈRES DE FRANCE,

Par M. E. MULSANT, sous-bibliothécaire de la ville de Lyon, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, des Sociétés royales d'agriculture, littéraire et littéraire de la même ville, etc. — Deux volumes grand in-8°, avec planches. — Paris et Lyon, 1842. — Prix : 26 fr.

### LA POLITIQUE

DES

## CONSERVATEURS

OU

LES ÉLECTIONS DE 1842.

Un volume in-8°. — Paris, 1842. — Prix : 2 fr. (6967)

Etude de Me Cornuty, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, n° 1.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Sur l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, EN DEUX LOTS SÉPARÉS,

## DE DEUX MAISONS

et dépendances,

Situées en la commune de Caluire, faubourg de Bresse.

SAISIES AU PRÉJUDICE DES MARIÉS GEORGES ET REVERCHON.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

le samedi seize juillet 1842,

de dix heures du matin à la fin de la séance.

1<sup>er</sup> LOT. — Une maison à quatre façades sise sur la grande route de Strasbourg, près la chapelle Saint-Clair, n° 90, composée de rez-de-chaussée, deux étages et greniers au-dessus. Sur le derrière est une cour.

Mise à prix : 12,000 fr.

2<sup>e</sup> LOT. — Une maison à trois façades sise sur la grande route de Strasbourg, commune de Caluire, à l'angle de l'abbaye sur le Rhône, composée de rez-de-chaussée et deux étages. Contre la façade au levant, jusqu'à la hauteur du premier étage, est une terrasse formant sur le bord du Rhône un corps de bâtiments composé de cave, rez-de-chaussée, premier et deuxième étages.

Mise à prix : 53,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, audit Me Cornuty, avoué.

Pour extrait : CORNUTY. (2845)

Etude de Me Fauché, huissier, à Lyon, place du Palais-de-Justice, n° 1.

Lundi onze du courant, à neuf heures du matin, sur la place du Marché de la Croix-Rousse, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en forges, soufflets, étaux, enclumes, outils de forge et objets mobiliers saisis. (1681)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CORDELIERS ET RUE DE LA GÉRIE, 14.

## ÉTABLISSEMENT A VENDRE A L'AMIABLE.

GRAND CAFE-RESTAURANT.

Exploité à proximité du pont Morand.

Pour avoir connaissance de la localité, de l'importance du matériel et des conditions de la vente, s'adresser audit Me Morand, dépositaire de tous renseignements. (5096)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> VUY, SUCCESSION DE M<sup>e</sup> QUANTIN, NOTAIRE, A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N° 11.

### VENTE

d'un fonds d'établissement

## DE BAINS,

Situé à Lyon, rue Saint-Marcel, n°s 12, 14 et 16.

A la diligence du syndic de la faillite du sieur Napoléon-François Rouyer, baigneur, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire, il sera procédé, le lundi onze juillet, à dix heures, en l'étude de M<sup>e</sup> Vuy, notaire à Lyon, quai Saint-Antoine, n° 11, successeur de M<sup>e</sup> Quantin, à la vente définitive d'un fonds d'établissement de bains situé rue Saint-Marcel, n° 14, à Lyon, consistant principalement dans le matériel dudit établissement, baignoires en cuivre, calorifères, séchoir, étendoirs, plusieurs grands réservoirs, un lavoir, une machine à vapeur et ses accessoires, pompe, tuyaux et robinets en cuivre et en plomb, linge, glaces, pendule et mobilier, etc.

Cession des droits aux lieux loués dont dépend un grand appartement, avec un bail de dix-sept ans.

Cet établissement n'a rien à redouter de la concurrence, il est dans une position unique, à portée de la place Sathonay, du Jardin-des-Plantes, des Carmélites et du quai Saint-Vincent; il a été parfaitement achalandé. Outre le service intérieur qui comprend dix-huit cabinets à une baignoire, cinq à deux et un à trois, en tout vingt-quatre cabinets, il y a un matériel de bains à domicile.

On pourra traiter, avant la vente, soit avec M<sup>e</sup> Vuy, notaire, quai Saint-Antoine, n° 11, soit avec le syndic, M. de Bavillier, arbitre de commerce, rue de l'Annonciade, n° 12. (5945)

### A vendre.

JOLIE PETITE MAISON DE CAMPAGNE, toute meublée, située au bout de la rue de l'Enfance, contenant six pièces, avec un jardin de la grandeur de douze ares environ, planté d'arbres à fruit et d'agrément, salle d'ombrage, citerne, puits et vue magnifique.

S'adresser rue de l'Arbre-Sec, 29, au 2<sup>e</sup>. (851)

### A vendre.

UN FONDS DE VINAIGRIER. S'adresser faubourg de Bresse, n° 44. (834)

### A affermer.

UNE BLANCHISSERIE sur une rivière qui ne tarit et ne gèle jamais, ayant un grand bâtiment avec buanderie, lavoir, écurie, fenil, hangar et appartement de neuf pièces, greniers, etc., quatre hectares de prairies, pouvant servir à une fabrique d'impression.

S'adresser place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, au portier. (855)



Service spécial pour le Transport des Voyageurs

ENTRE

## LYON ET VALENCE,

Par les Bateaux

L'AIGLE ET LE CYGNE,

ABORDANT, A LA MONTÉE ET A LA DESCENTE,

DANS LES PORTS DE

VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE, SAINT-VALLIER ET TOURNON.

Départs tous les jours:

[De LYON, port de la Charité, à onze heures du matin;

[De VALENCE, à trois heures du matin.

Bureaux de la Compagnie: place de la Charité, 12. (6685)

### Régénérateur du Sang.

Prix : 5 francs, avec une instruction.

ROB

DÉPURATIF VÉGÉTAL.

Approuvé par l'Académie royale de Médecine pour guérir les acrétes ou vices du sang, dartres, boutons, rougeurs à la peau, démangeaisons, goutte, rhumatismes, et les affections syphilitiques. — Dépôt à Lyon : pharmacie Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10. (8192)

## MALADIES SECRÉTES.

### SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épicerie, rue Marchande. A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicerie, rue Royale, 1. A Villefranche, chez M. Roset, coiffeur. A Genève, chez Buvellot, pharmacien, quai des Bergues. A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7158)

## PHARMACIE

A LYON.

RUE PALAIS-GRILLET, N° 23.

## GUÉRISON

DES MALADIES SECRÉTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs, Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermézon, rue de la Comédie. (7880)

### AVIS.

Dans la nuit du 5 au 6 juillet, UN CHEVAL a disparu de l'écurie de M. Lambert-Morel, brasseur, à Serin. Il est couleur bai foncé noir, âgé de cinq ans, taille de 1 mètre 55 centimètres, de forte corpulence. Il est brossé à l'épaule droite.

DEUX CENTS FRANCS DE RÉCOMPENSE à la personne qui le ramènera. (853)

### AVIS.

Le sieur VIOLLET, rue Imbert-Colomès, 17, rappelle au public son invention pour la destruction des punaises. Il garantit toujours son procédé.

Dépôt à Paris, rue Faubourg-du-Temple, n° 62, chez M. Courtot, herboriste. (829)

### MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG.

EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour la guérison radicale et sans réchute des maladies vénériennes, dartreuses, rhumatismales, etc., tant anciennes qu'elles soient. — Ne pas confondre cette préparation avec le sirop. — Prix du flacon : 20 fr.; le demi-flacon, 10 fr. Dépôt, pour Lyon, BERTRAND, place Bellecour, 12; Marseille, THUMIN, rue de Rome, 46; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-Jésuites, tous pharmaciens. (7181)

### DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes. (7421)

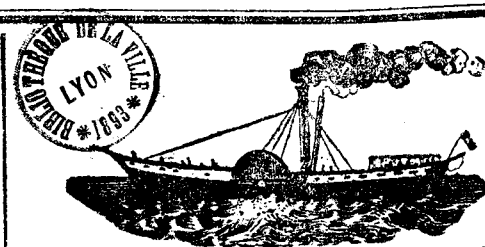
S'adresser à la pharmacie Quet, rue de l'Arbre-Sec, 51.

### Tisane Anti-Syphilitique

EXTRAIT SEC DE SALSEPAREILLE SANS MERCURE.

Les maladies secrètes et de la peau, dartres, vice du sang, sont promptement guéries par ce souverain dépuratif, plus efficace, plus commode et moins coûteux que tous les autres remèdes de ce genre.

Dépôt à Lyon : Camuset, pharmacien, place des Carmes, n° 14, en face l'hôtel du Parc. (7501)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

### 15 francs.

GUÉRISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

TRAITEMENT VÉGÉTAL

des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goitres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang.

Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.

CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CÉLESTINS, 2, allée de traverse; rue d'Amboise, 11. (7218)

### POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux. (8904—6065)

LYON. — IMPRIMERIE DE ROUSSEY FILS, rue Poulaillerie, 19.